

Territoire zéro chômeurs longue durée

Le concept

Eradiquer le chômage de longue durée en proposant un emploi au SMIC, en CDI, à tous les chômeurs de longue durée présents et volontaires sur des territoires d'expérimentation – en partant des compétences des personnes privées d'emploi et en identifiant les travaux/services utiles à réaliser sur chacun de ces territoires. Cette dynamique de création d'emplois sera animée sur chaque territoire par un comité local qui veillera à garantir le droit à un emploi pour tous, tout en vérifiant qu'il s'agisse bien d'emplois nouveaux ne venant pas fragiliser l'économie locale existante, mais bien au contraire, la renforçant.

Le/les porteur/s de l'action

Les expérimentations se préparent pour le moment sur 5 territoires ruraux et dirigées sur chacun d'entre eux par un comité de pilotage regroupant, élus, chefs d'entreprises (artisans/commerçants), association, citoyens, demandeurs d'emploi.

Au niveau national, le Mouvement ATD Quart Monde anime le projet d'expérimentation dans son volet politique (plaidoyer en faveur d'une loi d'expérimentation) et son volet méthodologique (coordination de l'action des territoires et formations des acteurs locaux).

Descriptif de l'action et le mode opératoire

En 2016, une loi d'expérimentation a été votée et acte la création d'un fonds national pour porter l'expérimentation. Sa responsabilité est d'étudier les candidatures des territoires volontaires. L'action du porteur de projet est d'animer la coordination nationale des territoires en préparation de leur candidature (animation mensuelle du comité des territoires, sessions de formation, appui méthodologique et participation aux comités stratégiques locaux). Il s'agit aussi de soutenir financièrement chacun des territoires pour qu'ils se dotent dès que possible, d'un chargé de mission au profil d'entrepreneur qui créera les conditions de démarrage de la future entreprise conventionnée à but d'emploi.

Résultats et chiffres actuels

Ce sont au plan national, 4 années d'élaboration du projet (2011-2014), une année d'accompagnement de 5 territoires candidats (2015), des dizaines de rencontres avec les Pouvoirs publics, la Haute administration d'Etat, les partenaires sociaux, le monde associatif et économique, c'est désormais un avis favorable, voté à l'unanimité des 233 membres du Conseil Economique Social et Environnemental, c'est une proposition de loi débattue en première lecture à l'Assemblée nationale en novembre 2015 et adoptée en février 2016.

Au plan local, ce sont près de 600 demandeurs d'emploi de longue durée rencontrés lors d'entretiens individuels, ce sont plusieurs centaines d'élus locaux, départementaux et régionaux engagés dans le projet d'expérimentation et qui en ont débattu dans leurs assemblées, ce sont des dizaines de chefs d'entreprises, artisans, commerçants qui portent le projet sur leur territoire en réfléchissant aux emplois qui doivent être créés par les entreprises conventionnées et ce sont tout autant de citoyens investis localement pour accompagner et soutenir la démarche (les tailleurs de "bouleaux" en Meurthe et Moselle).

Originalité de la démarche

Ce projet consiste de manière expérimentale à produire des emplois à proportion du nombre de personnes durablement privées d'emploi sur de petits territoires, en partant de leurs ressources : les compétences des demandeurs d'emploi pour satisfaire les besoins identifiés par les acteurs locaux. Ce sont des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui seront créées sur chaque territoire, sans but lucratif et avec pour objet principal de garantir un emploi à toute personne souhaitant travailler.

Description du changement d'échelle

La demande de soutien concerne l'année 2016, charnière entre d'un côté, la conception du projet, son ancrage sur quelques territoires ruraux et de l'autre, le lancement officiel de l'expérimentation à partir de l'embauche effective des demandeurs d'emploi de longue durée. C'est donc dans le courant de 2016 que débutera la première étape de l'expérimentation, laquelle va concerner au maximum 10 territoires (1) sur une durée de 5 ans. Suivra une seconde étape qui nécessitera une seconde loi d'expérimentation, pour un nombre de territoires encore inconnu (entre une à plusieurs centaines). Cette seconde étape bénéficiera des conclusions de l'évaluation réalisée au terme de la première étape. Enfin, dans une troisième et dernière étape, il est prévu que l'expérimentation prenne la forme d'une généralisation à l'ensemble de la France, pour tous les territoires qui se porteront volontaires.

(1) actuellement 5 territoires :

- Pipriac et St Ganton en Ile et vilaine
- Le Grand Mauléon dans les Deux Sèvres
- Entre Nièbres et forêts en Bourgogne
- Pays de Colombey et du Sud Toulinois en Meurthe et Moselle
- Jouques dans les Bouches du Rhône

Pourquoi ce projet?

Depuis 20 ans l'insertion par l'activité économique a montré que nul n'est inemployable, à condition d'adapter les postes de travail, et les missions aux personnes.

Depuis 20 ans l'économie marchande crée de la richesse, notamment en bénéficiant des technologies de l'informatique, de la robotique, de l'automatisation, et de l'information. Mais elle se montre incapable d'offrir un emploi pour tous.

Depuis 20 ans que notre pays est la 5ème nation la plus riche de la planète, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ne cesse de s'accroître.

Depuis peu, notre société est convaincu que contre le chômage on n'a pas tout essayé ; mais à condition de considérer que pour réussir, là où 20 ans de politique publique contre le chômage a échoué, il faut prendre les choses à partir des besoins d'emploi concrets des personnes plutôt qu'à partir du développement économique. Leur besoin en tant qu'hommes et femmes, n'est pas l'assistanat mais l'expression et la reconnaissance de leur égale dignité de citoyen, de travailleurs. La solidarité nationale, aujourd'hui, doit investir le champ de l'économie, fusse au prix de l'émergence d'une forme complémentaire qui s'avère indispensable pour offrir à tous l'assurance d'un emploi.